



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt- six le vingt mars à 19H00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente « Roger Coudert » en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNARD, doyen d'âge.

Etaients présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M. ARGENTO Frédéric, Mme BELAZZOUG Nathalie, M. BERNARD Jean-Marc, M. BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M. BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny, Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, Mme DA SILVA Eunice, Mme DANIEL Marjorie, M. DUBAL Pascal, M. LADJICI Gamal, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, M. RALLIERE Yves, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent, M. ZAFIRELIS Ivan.

I – ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNARD, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents) installés dans leurs fonctions.

Il a été proposé de désigner Madame Christelle PEREIRA DOS REIS pour assurer les fonctions de secrétaire de séance : vote à l'unanimité.

M. BERNARD Jean-Marc a rappelé l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Le conseil municipal a désigné Madame SANTIN et Monsieur MANGIN en qualité d'assesseurs. Chaque conseiller municipal a été invité à remettre son bulletin de vote glissé dans une enveloppe, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

Monsieur Christophe COULOUMY a obtenu VINGT -SEPT voix (27)

Monsieur Christophe COULOUMY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé **Maire**.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie@servon.fr - Site internet : www.servon.fr - Application : Servon

II – Détermination du nombre d'adjoints au Maire

En vertu de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit un maximum de huit adjoints.

Monsieur Christophe COULOUMY, Maire, ayant repris la présidence, propose au conseil municipal de procéder à un vote à main levée sur la détermination du nombre des adjoints au maire : celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de créer huit postes d'adjoints au maire. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre d'adjoints.

III- ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Le maire a rappelé que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats a été déposée : Liste « Vivons Servon Ensemble » conduite par M. Christophe COULOUMY.

Chaque conseiller municipal a été invité à remettre son bulletin de vote glissé dans une enveloppe, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

La liste « Vivons Servon Ensemble » conduite par M. Christophe COULOUMY a obtenu 27 voix (vingt-sept)

- La liste « Vivons Servon Ensemble » conduite par M. Christophe COULOUMY, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Martine CHEINEY 1er adjoint au maire
- M. Gilles PERROT 2ème adjoint au maire
- Mme Christelle PEREIRA DOS REIS 3ème adjoint au maire
- M. Joël BIGOT 4ème adjoint au maire
- Mme Audrey SANTIN 5ème adjoint au maire
- M. Fabrice PIOCELLE-CORNILLION 6ème adjoint au maire
- Mme Fanny PEZZALI 7ème adjoint au maire
- M. Olivier MANGIN 8ème adjoint au maire

IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et procède à la remise de cette charte ainsi que du chapitre du code général des collectivités territoriales aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h47

La secrétaire de séance
Christelle PEREIRA DOS REIS

Le Maire
Christophe COULOUMY

